

L'an deux mil dix et le vingt trois mars convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le trente mars deux mil dix à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Vote du compte administratif et du compte de gestion - exercice 2009
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010
- Vote du budget primitif – exercice 2010
- Désignation d'un correspondant sécurité routière
- Questions diverses

L'an deux mil dix et le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

PRESENTS : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, M. KOTSIS Jack, M. BAUDOIN Bruno, Mme BOUCHET Sandra, Mme CHASSELOUP Annie, M. BAUDIN Olivier, M. BERTIN Jean-Noël, M. CHARRIER Philippe, M. CÔME Philippe.

ABSENTS : Mme POMMERAUD Brigitte, Mme DUBOURG Nicole, Mme GALY Virginie, Mme ONNO Gisèle, M. BESSONNET William,

POUVOIRS : Mme POMMERAUD Brigitte à Mme CHASSELOUP Annie
Mme GALY Virginie à Mme BOUCHET Sandra

Secrétaire de séance : Madame BOUCHET Sandra

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2010

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 10

Le compte rendu de la séance du 2 mars 2010 est lu et adopté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : Recettes :	507 576,87 euros
Dépenses :	366 839,90 euros
Excédent :	140 736,97 euros
Investissement : Recettes :	213 232,81 euros
Dépenses :	87 657,89 euros
Excédent :	125 574,92 euros

Madame CHASSELOUP Annie, soumet au vote le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009 de la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **09 avril 2010**

Et publication ou notification le : **15 avril 2010**

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

En application de la comptabilité M14 et le vote à l'unanimité du compte administratif 2009 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 140 736,97 euros, et un excédent d'investissement de 125 574,92 euros, il y a lieu de délibérer sur l'affectation de ce résultat comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- ***L'excédent comptable de l'exercice 2009 de la section de fonctionnement est affecté au budget primitif. 2010 comme suit :***

Compte 002 Excédent antérieur reporté

Section de fonctionnement pour la somme de : 140 736,97 euros

- ***L'excédent comptable de l'exercice 2009 de la section d'investissement est reporté au compte 001 au budget primitif. 2010, section d'investissement pour la somme de : 125 574,92 euros***

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **09 avril 2010**

Et publication ou notification le : **15 avril 2010**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2009 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **09 avril 2010**

Et publication ou notification le : **15 avril 2010**

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales qui donneront le produit attendu des impôts de 2010.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide pour l'année 2010, le vote des taux suivants :

- taxe d'habitation	13,06 %
- taxe foncière bâti	33,59 %
- taxe foncière non bâti	53,69 %

Ce qui donne un produit attendu de 225 112 euros, à inscrire au budget primitif 2010.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **09 avril 2010**

Et publication ou notification le : **15 avril 2010**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – COMMUNE

Monsieur le Maire propose un projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Recettes :	547 766,97 euros
Dépenses :	547 766,97 euros

Investissement : Recettes :	316 939,37 euros
Dépenses :	316 939,37 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2010 de la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **09 avril 2010**

Et publication ou notification le : **15 avril 2010**

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture qui demande la désignation par le conseil municipal d'un correspondant sécurité routière.

Le conseil municipal, après avoir entendu le contenu de la lettre souhaite avoir plus de renseignements et reporte à une réunion ultérieure la désignation de ce correspondant.

DIVERS

- lecture d'un courrier du Conseil Général de la Charente concernant les difficultés rencontrées par les écoles de musique. Elle demande une subvention à chaque commune adhérente ou non pour aider au financement notamment des interventions en milieu scolaire.
- Samedi 10 avril et samedi 17 avril : stage de balisage à Trois Palis des chemins de randonnées. Les inscriptions sont à faire avant le 3 avril.
- M. CÔME demande des compléments d'information, concernant le document remis par M. Besse de la CCI, sur l'implantation potentiel d'un commerce. Plusieurs idées sont évoquées, notamment celle de faire un marché.
- Prochaine réunion du conseil : le mardi 20 avril.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 15

Ont signé les membres présents :